



République de Guinée
Travail - Justice - Solidarité

MINISTÈRE DU BUDGET

Prorogation du délai réglementaire de libre achat des vignettes pour l'année 2017

La vente des vignettes au titre de la Taxe Unique sur les Véhicules (TUV) pour l'année 2017 se poursuit à travers tout le pays depuis le 29 mars.

Compte tenu, d'une part, des jours de grève qui ont affecté les activités des établissements bancaires et ; d'autre part, du caractère novateur du nouveau mécanisme sécurisé de recouvrement des recettes au titre de la Taxe Unique sur les Véhicules, le délai réglementaire de libre achat initialement fixé au **29 juin 2017 est prorogé au mercredi 20 juillet 2017 inclus.**

Les détenteurs de véhicules à moteur sont invités à acheter leur vignette au plus tard le **20 juillet 2017**, nouveau délai réglementaire. Passé ce délai, tout achat de vignette sera majoré d'une **pénalité de 25%** de sa valeur initiale.

Pour rappel, l'achat des vignettes se fait par Orange Money, à l'Office de la Poste Guinéenne (OGP) et dans les agences UBA, Orabank, et Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC).

Pensez à vous munir de la carte grise du véhicule ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité.

Le Ministère du Budget